

RESUME DU PROSPECTUS

Ce résumé doit être lu comme une introduction au prospectus. Toute décision d'investir dans les instruments financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du prospectus. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-42 du règlement général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du prospectus.

En particulier le prospectus comprend l'énumération de facteurs de risque sur l'activité, le financement et la réglementation applicable à la Caisse Régionale, ainsi que les facteurs de risque relatifs aux CCA. .

Dans le prospectus, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est est désignée "La Caisse Régionale" ou "La Caisse Régionale du Nord Est".

I. Identité des membres du Conseil d'administration, du Directeur Général et des Commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est.

Le Conseil d'Administration

LE PRESIDENT M. Luc DÉMAZURE
LE DIRECTEUR GENERAL M. Bernard MARY
LES VICE-PRESIDENTS M. Pierre CHEVAL M. Janny DANTON M. Jean-Pierre LAPORTE M. Pascal LEQUEUX
LES ADMINISTRATEURS M. Francis CAPELLE M. J-Jacques COUCHOU-MEILLOT M. Yves DELAINE M. Michel DELAUNOY M. Yves DETRAIGNE M. Michel DOURLAND M. Bernard ESTIENNE M. Patrice FROMENT Mme Ginette FUHREL M. Jean-Pierre GUERIN M. Gilles LAUNOIS M. Benoît LAMPSON M. François MAINSANT M. Bernard MALOISEAUX M. Jean NOTAT M. Philippe PINTA M. Jacques QUAEYBEUR M. Alain ROBERT M. Jean-Pierre TAYOT

Les Commissaires aux Comptes

KPMG AUDIT SA
1, Cours Valmy
92923 PARIS LA DEFENSE Cedex

PRESENCE AUDIT & CONSEILS
12, rue d'Astorg
75008 PARIS

La société KPMG AUDIT SA, membre de la compagnie de Versailles, a été nommée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mars 2006, pour une durée de six exercices, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et ce, en remplacement du Cabinet CONSTANTIN ET ASSOCIES.

Monsieur Pascal BROUARD a été désigné signataire en représentation de KPMG AUDIT SA.

Le cabinet PRESENCE AUDIT & CONSEILS, membre de la compagnie de Paris, a été nommé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mars 2006, pour une durée de six exercices, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et ce, en remplacement du Cabinet JUNON CHAMPAGNE ARDENNE.

Monsieur Jean-Louis VIVIAN a été désigné signataire en représentation de PRESENCE AUDIT & CONSEILS.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mars 2006 a nommée, pour une durée de six exercices, les Commissaires aux Comptes suppléants suivants :

Mme Ghislaine TEBOUL
Mr Rémi TABUTEAU

Le changement des commissaires aux comptes décidé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mars 2006 est dû à la volonté de la Caisse Régionale du Nord Est de nommer un commissaire aux comptes national et déjà présent dans de nombreuses Caisses Régionales pour KPMG, et lié à l'absorption du cabinet JUNON CHAMPAGNE par le cabinet PRESENCE AUDIT & CONSEILS.

II. Éléments clés de l'offre et calendrier

Autorisation – décision d'émission

L'Assemblée Générale Mixte du 26 mai 2005 a autorisé le Conseil d'Administration pour une durée de cinq ans à compter du jour de cette assemblée, à réaliser une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, par l'émission de Certificats Coopératifs d'Associés, dans la limite d'un montant nominal de 52 500 000 euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription des titulaires de Certificats Coopératifs d'Associés.

La première émission de CCA réalisée en 2005 et entrant dans cette enveloppe était de 12 millions d'euros. Ainsi, et à ce jour, les augmentations de capital futures sont autorisées dans la limite de 40 500 000 euros.

La prochaine émission envisagée, objet du présent prospectus, est de 13.5 millions d'euros. Après cette émission envisagée, l'autorisation portera sur 27 000 000 euros.

L'Assemblée Générale Mixte du 26 mai 2005 a également mandaté le Conseil d'Administration à l'effet de procéder, simultanément à l'émission de Certificats Coopératifs d'Associés, à des opérations de remboursement de parts sociales auprès des Caisses Locales, afin de maintenir le capital social de la Caisse Régionale à son niveau actuel.

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé, dans sa séance du 18 septembre 2006, les modalités de l'émission de 900 000 C.C.A. offerte aux sociétaires de la Caisse Régionale et des Caisses Locales qui lui sont affiliées.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 septembre 1947 sur la coopération, cette opération a été approuvée par l'Assemblée Spéciale des porteurs de Certificats Coopératifs d'Associés du 14 septembre 2006, au cours de laquelle les porteurs ont expressément renoncé à exercer leur droit préférentiel de souscription aux CCA à émettre lors de la prochaine émission.

Conditions générales de l'offre

Seront seules autorisées à souscrire dans le cadre de la présente émission les personnes physiques ou morales ayant la qualité de sociétaire de la Caisse Régionale émettrice, ou de l'une des Caisses Locales qui lui sont affiliées, à la date du 9 décembre 2006.

Pour devenir sociétaire de la Caisse Régionale émettrice, ou de l'une des Caisses Locales qui lui sont affiliées, il convient :

- d'être agréé par le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale, ou de l'une des Caisses Locales qui lui sont affiliées,
- de souscrire une ou plusieurs parts sociales représentatives du capital social de l'entité qui agréé le futur sociétaire.

La procédure d'agrément du sociétaire par le Conseil d'Administration est obligatoire. Le Conseil d'Administration statue régulièrement sur les nouveaux sociétaires, les décisions devant être consignées au procès-verbal de la réunion. Par ailleurs, la décision de refus d'un candidat "sociétaire" n'a pas à être motivée, puisqu'il s'agit de permettre l'entrée d'une personne physique ou morale dans le capital d'une société de personnes, inscrite sur la liste des "établissements de crédit agréés en qualité de banques mutualistes ou coopératives".

Il ne peut être émis qu'un seul ordre de souscription par sociétaire.

Chaque ordre de souscription devra porter sur un nombre minimum de 2 C.C.A. (soit un montant de 218,86 euros) et maximum de 200 C.C.A. (soit un montant de 21 886 euros).

Prix de souscription et montant total de l'émission

Le prix de souscription unitaire est de 109,43 euros, soit 15 euros de valeur nominale et 94,43 euros de prime d'émission. Le produit brut global de l'émission s'élève à 98 487 000 euros.

Date de jouissance des CCA nouveaux

Vendredi 15 décembre 2006

Date de règlement des souscripteurs

Lundi 18 décembre 2006

Droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale Mixte des sociétaires du 26 mai 2005 a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription attaché aux C.C.A. émis en décembre 2001, décembre 2004 et décembre 2005, et les porteurs de C.C.A., réunis en Assemblée Spéciale le 14 septembre 2006, ont expressément renoncé à exercer leur droit préférentiel de souscription aux C.C.A. à émettre dans le cadre de l'émission décidée par le Conseil d'Administration.

Garantie

La présente émission ne fait pas l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de Commerce.

Intermédiaires financiers

Les demandes de souscription seront reçues sans frais exclusivement par le siège et les agences de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés chez Crédit Agricole Titres (service OST), 4 Avenue d'Alsace, 41500 MER, qui sera chargé d'établir un certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital.

Calendrier de l'émission

15 novembre 2006	Visa de l'Autorité des Marchés Financiers sur le prospectus
17 novembre 2006	Publication de la notice au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires
18 novembre 2006	Publication d'un avis financier dans l'Union (Éditions Marne, Ardennes et Aisne)
20 novembre 2006	Ouverture de la période de souscription
9 décembre 2006	Clôture de la période de souscription
15 décembre 2006	Communiqué financier sur les résultats de l'émission dans un journal régional (« L'Union » et « L'Ardennais »)
18 décembre 2006	Règlement des fonds par les souscripteurs Établissement du certificat de dépositaire Inscription en compte des CCA nouveaux

Dilution

Compte tenu de la réalisation, simultanément à l'émission de nouveaux C.C.A., d'opérations de remboursement de parts sociales auprès des Caisses Locales pour un montant nominal identique, la présente émission est sans effet dilutif sur les porteurs de C.C.A. actuels.

Par ailleurs, les C.C.A. étant des valeurs mobilières sans droit de vote, la question de la dilution des porteurs de C.C.A. actuels en pourcentage de droits de vote dans les Assemblées Générales de la Caisse Régionale est sans objet.

En réalité, le pourcentage de la dilution des porteurs actuels C.C.A. par l'effet de la présente émission s'apprécie seulement par rapport à la seule fraction du capital de la Caisse Régionale représentée par les C.C.A. De ce point de vue, l'émission de 900 000 nouveaux C.C.A. opère une dilution des porteurs actuels de 15,3 %, par application de la formule suivante :

$$[1-(4\,966\,262/5\,866\,262)] \times 100 = 15,3 \%$$

En conséquence, les anciens porteurs de C.C.A. verront leur droit de vote au sein des Assemblées Spéciales de porteurs diminuer dans la même proportion (soit 15,3 %).

Les tableaux ci-dessous présentent les différents aspects de la dilution entraînée par la présente émission ainsi que la composition du capital social de la Caisse Régionale avant et après opération:

Porteurs de CCA	Situation réelle au 31/12/2005		Situation estimée au 31/12/2006	
	Avant opération d'émission de 900 000 nouveaux CCA		Après opération d'émission de 900 000 nouveaux CCA, remboursement de 900 000 parts sociales, et 100 % de refus de souscription des porteurs d'anciens CCA	
	En %	En nombre	En %	En nombre
<u>Crédit Agricole S.A.</u> (émission décembre 2001)				
- CCA Nord Est	73.8 %	3 666 262	62.5 %	3 666 262
- Droit de vote Assemblée Spéciale des porteurs de CCA	73.8 %	3 666 262	62.5 %	3 666 262
- Capital Caisse Régionale	25.0 %	3 666 262	25.0 %	3 666 262
- Droits de votes AGO et AGE Caisse Régionale	0.0 %		0.0 %	
<u>Autres porteurs d'anciens CCA</u> (émission décembre 2004)				
- CCA Nord Est	10.1 %	500 000	8.5 %	500 000
- Droit de vote Assemblée Spéciale des porteurs de CCA	10.1 %	500 000	8.5 %	500 000
- Capital Caisse Régionale	3.4 %	500 000	3.4 %	500 000
- Droits de votes AGO et AGE Caisse Régionale	0.0 %		0.0 %	
<u>Autres porteurs d'anciens CCA</u> (émission décembre 2005)				
- CCA Nord Est	16.1 %	800 000	13.6 %	800 000
- Droit de vote Assemblée Spéciale des porteurs de CCA	16.1 %	800 000	13.6 %	800 000
- Capital Caisse Régionale	5.5 %	800 000	5.5 %	800 000
- Droits de votes AGO et AGE Caisse Régionale	0.0 %		0.0 %	

Composition du capital	Situation réelle au 31/12/2005		Situation estimée au 31/12/2006	
	Avant opération d'émission de 900 000 nouveaux CCA		Après opération d'émission de 900 000 nouveaux CCA et remboursement de 900 000 parts sociales	
	En %	En nombre	En %	En nombre
<u>Porteurs de parts sociales</u>	66.1 %	9 701 230	60.0	8 801 230
<u>Porteurs de CCA</u>	33.9 %	4 966 262	40.0 %	5 866 262
<i>Dont Crédit Agricole SA</i>	<i>25.0 %</i>	<i>3 666 262</i>	<i>25.0 %</i>	<i>3 666 262</i>
<i>Dont autres porteurs</i>	<i>8.9 %</i>	<i>1 300 000</i>	<i>15.0 %</i>	<i>2 200 000</i>

- Crédit Agricole S.A. (C.C.A. émis en décembre 2001) :
 - pourcentage des C.C.A. avant opération : $3\,666\,262 / 4\,966\,262 = 73,8\%$
 - pourcentage des C.C.A. après opération (100 % de refus de souscription) : $3\,666\,262 / 5\,866\,262 = 62,5\%$
 - pourcentage du capital de la Caisse Régionale avant et après émission : 25,0 % (inchangé)

- Autres sociétaires porteurs de C.C.A. (C.C.A. émis en décembre 2004) :
 - pourcentage des C.C.A. avant opération : $500\,000 / 4\,966\,262 = 10,1\%$
 - pourcentage des C.C.A. après opération (100 % de refus de souscription) : $500\,000 / 5\,866\,262 = 8,5\%$
 - pourcentage du capital de la Caisse Régionale avant et après émission : 3,4 % (inchangé)

- Autres sociétaires porteurs de C.C.A. (C.C.A. émis en décembre 2005) :
 - pourcentage des C.C.A. avant opération : $800\,000 / 4\,966\,262 = 16,1\%$
 - pourcentage des C.C.A. après opération (100 % de refus de souscription) : $800\,000 / 5\,866\,262 = 13,6\%$
 - pourcentage du capital de la Caisse Régionale avant et après émission : 5,5 % (inchangé)

III. Informations de base concernant les données financières sélectionnées : capitaux propres et endettement, raisons de l'offre et utilisation prévue du produit, facteurs de risques

➤ Données financières sélectionnées

COMPTES INDIVIDUELS

BILAN (en milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004	Evol 04/05	31/12/2003
Total Bilan	13 410 756	12 035 926	11,42 %	10 841 159
Fonds propres (y compris FRBG)	1 461 761	1 383 633	5,64%	1 292 872
Capital souscrit	220 012	219 982	0,01 %	232 811

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)

Produit net bancaire	438 846	403 451	8,77 %	383 139
Résultat Brut d'exploitation	220 433	194 482	13,34 %	181 025
<i>Coefficient d'exploitation</i>	<i>49 ,77%</i>	<i>51,79 %</i>	<i>- 2,02pts</i>	<i>52,75 %</i>

Résultat courant avant impôt	136 715	136 971	-0,19 %	127 995
Impôts sur les bénéfices	- 71 913	- 42 379	69,69 %	- 38 750
Résultat net	104 667	90 045	16,24 %	77 986

Dont : - Intérêts aux parts sociales	5 751	7 476	-23,07 %	7 466
- Intérêts versés aux C.C.A	8 269	6 126	34,98 %	4 179
- Résultat conservé	84 881	76 443	11,04 %	66 341

COMPTES CONSOLIDES (normes IAS/IFRS complètes)

Périmètre de consolidation : Caisse Régionale, Caisses Locales Affiliées, Nord Est Agro Partenaires, Cofinep, Belgium CA, Crédit Agricole Belgique

BILAN (en milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors 32-39	Var % Hors 32-39	31/12/2004 yc 32-39	Var % yc 32-39
Total Bilan	15 870 476	13 879 478	14,34%	14 244 621	11,41%
Fonds propres (y compris FRBG)	2 058 382	1 427 519	44,19%	1 786 511	15,22%
Capital souscrit	192 846	178 816	7,85%	178 816	7,85%

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)

Produit net bancaire	460 791	462 153	-0,29%	460 560	0,05%
Résultat Brut d'exploitation	194 309	201 219	-3,43%	199 626	-2,49%
<i>Coefficient d'exploitation</i>	<i>57,83%</i>	<i>56,46%</i>	<i>-</i>	<i>56,73%</i>	<i>- 1,10pts</i>

Résultat courant avant impôt	202 101	147 597	36,93%	146 794	37,68%
Impôts sur les bénéfices	65 929	51 355	28,38%	50 759	29,89%
Résultat net	133 174	93 254	42,81%	93 047	43,13%

COMPTES CONSOLIDÉS (normes Françaises)

Périmètre de consolidation : Caisse Régionale, Caisses Locales Affiliées, Nord Est Agro Partenaires, Cofinep, Belgium CA, Crédit Agricole Belgique

BILAN (en milliers d'euros)	31/12/2004	31/12/2003	Var %
Total Bilan	13 844 884	12 530 818	10,49%
Fonds propres (y compris FRBG)	1 453 368	1 345 271	8,04%
Capital souscrit	178 816	171 916	4,01%

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)

Produit net bancaire	461 179	403 882	14,2%
Résultat Brut d'exploitation	212 940	189 328	12,5%
<i>Coefficient d'exploitation</i>	<i>51,59%</i>	<i>50,86%</i>	<i>0,73pts</i>

Résultat courant avant impôt	151 703	134 967	12,4 %
Impôts sur les bénéfices	47 481	40 015	18,66%
Résultat net	98 635	83 439	12,20%

➤ Données financières semestrielles sélectionnées (normes internationales)

COMPTES CONSOLIDÉS (normes IAS/IFRS complètes)

Périmètre de consolidation : Caisse Régionale, Caisses Locales Affiliées, Nord Est Agro Partenaires, Cofinep, Belgium CA, Crédit Agricole Belgique

ACTIF (en K€)	30/06/2006	30/06/2005
Caisse, banques centrales, C.C.P.	154 009	130 188
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	150 919	219 672
Instruments dérivés de couverture	19 395	23 445
Actifs financiers disponibles à la vente	2 457 590	1 879 609
Prêts et créances sur les établissements de crédit	260 964	202 958
Prêts et créances sur la clientèle	13 572 925	11 645 832
Portefeuille titres		
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6 852	41 600
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	85 733	85 828
Actifs d'impôts courants	0	0
Actifs d'impôts différés	78 622	76 136
Comptes de régularisation et actifs divers	398 263	301 037
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	0	0
Immeubles de placement	1 005	1 053
Immobilisations corporelles et incorporelles	69 032	67 634
Ecarts d'acquisition	41 805	20 760
TOTAL DE L'ACTIF	17 297 114	14 695 752
PASSIF (en K€)	30/06/2006	30/06/2005
Banques centrales, C.C.P.	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	77 458	34 507
Instruments dérivés de couverture	2 711	37 459
Dettes envers les établissements de crédit	7 628 076	6 480 487
Dettes envers la clientèle	4 399 229	3 677 243
Dettes représentées par un titre	2 011 313	1 971 902
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	23 536	27 586
Passifs d'impôts courants	23 848	17 876
Passifs d'impôts différés	13 567	35 635
Comptes de régularisation et passifs divers	394 730	223 019
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0
Provisions techniques des contrats d'assurance	0	0
Provisions pour risques et charges	103 124	114 381
Dettes subordonnées	179 732	176 801
Capitaux propres	2 439 790	1 898 856
Capitaux propres part du groupe	2 384 251	1 842 367
Capital et réserves liées	545 406	463 977
Réserves consolidées	1 063 303	1 318 484
Gains ou pertes latents ou différés	704 080	0
Résultat de l'exercice	71 462	59 906
Intérêts minoritaires	55 539	56 489
TOTAL DU PASSIF	17 297 114	14 695 752

COMPTE DE RESULTAT (en K€)	30/06/2006	30/06/2005
+ Intérêts et produits assimilés	357 672	327 245
- Intérêts et charges assimilées	-227 029	-198 782
+ Commissions (produits)	92 913	79 742
- Commissions (charges)	-11 629	-9 479
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-23 504	11 309
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	41 673	32 894
Résultat sur opérations financières		
+ Produits des autres activités	15 654	13 535
- Charges des autres activités	-1 802	-1 214
PRODUIT NET BANCAIRE	243 948	255 250
- Charges générales d'exploitation	-131 234	-120 852
- Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	-4 779	-4 616
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	107 935	129 782
- Coût du risque	-16 742	-47 481
RESULTAT D'EXPLOITATION	91 193	82 301
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	433	96
- Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	0
RESULTAT AVANT IMPOT	91 626	82 397
- Impôts sur les bénéfices	-20 937	-21 226
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0
RESULTAT NET	70 689	61 171
Intérêts minoritaires	773	-1 264
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	71 462	59 907

Les comptes consolidés semestriels de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Nord Est ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables au 30 juin 2006.

Celles-ci sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers consolidés de la Caisse régionale au 31 décembre 2005, et complétées :

- par les dispositions de la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de cette information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliquée à un rapport financier intermédiaire,
- par les dispositions des normes et interprétations dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2006. Celles de ces normes et interprétations dont l'application n'est qu'optionnelle sur la période n'ont pas été retenues par la Caisse régionale.

➤ Données financières annuelles sélectionnées

COMPTES CONSOLIDÉS (normes IAS/IFRS complètes)

Périmètre de consolidation : Caisse Régionale, Caisses Locales affiliées, Nord Est Agro Partenaires, Cofinep, Belgium CA, Crédit Agricole Belgique

ACTIF (en K€)	31/12/2005	31/12/2004 hors 32/39
Caisse, banques centrales, C.C.P.	151 721	133 907
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	133 528	
Instruments dérivés de couverture	16 510	
Actifs financiers disponibles à la vente	2 168 683	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	229 563	736 021
Prêts et créances sur la clientèle	12 554 916	11 026 664
Portefeuille titres		1 578 215
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	27 021	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	85 464	
Actifs d'impôts courants	0	0
Actifs d'impôts différés	109 894	69 065
Comptes de régularisation et actifs divers	283 247	245 602
Actifs non courants destinés à être cédés	0	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	0	0
Immeubles de placement	1 064	1 098
Immobilisations corporelles et incorporelles	67 736	68 469
Écarts d'acquisition	41 129	20 437
TOTAL DE L'ACTIF	15 870 476	13 879 478

PASSIF (en K€)	31/12/2005	31/12/2004 hors 32/39
Banques centrales, C.C.P.	31	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	55 476	
Instruments dérivés de couverture	22 880	
Dettes envers les établissements de crédit	6 853 558	5 995 281
Dettes envers la clientèle	4 145 475	3 506 426
Dettes représentées par un titre	2 012 917	2 407 172
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	20 651	
Passifs d'impôts courants	31 224	7 284
Passifs d'impôts différés	51 715	9 414
Comptes de régularisation et passifs divers	270 238	219 508
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	
Provisions techniques des contrats d'assurance	0	0
Provisions pour risques et charges	109 827	169 733
Dettes subordonnées	179 586	79 460
Capitaux propres	2 116 897	1 485 200
Capitaux propres part du groupe	2 058 382	1 427 519
Capital et réserves liées	546 062	465 008
Réserves consolidées	944 653	869 257
Gains ou pertes latents ou différés	434 493	0
Résultat de l'exercice	133 174	93 254
Intérêts minoritaires	58 516	57 681
TOTAL DU PASSIF	15 870 476	13 879 478

COMPTES CONSOLIDÉS (normes Françaises)

Périmètre de consolidation : Caisse Régionale, Caisses Locales affiliées, Nord Est Agro Partenaires, Cofinep, Belgium CA, Crédit

Agricole Belgique

ACTIF (en K€)	31/12/2004	31/12/2003
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	433 507	445 883
Caisse, banques centrales, C.C.P.	133 907	88 863
Effets publics et valeurs assimilées	186 293	294 445
Créances sur établissements de crédit	113 307	62 575
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	622 714	162 097
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	11 006 337	10 121 135
OPERATIONS DE CREDIT BAIL	19 958	
OPERATIONS SUR TITRES	952 311	896 033
Obligations et autres titres à revenu fixe	513 267	461 847
Actions et autres titres à revenu variable	439 044	434 186
VALEURS IMMOBILISEES	508 566	512 625
Participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme	439 612	449 437
Immobilisations incorporelles	401	856
Immobilisations corporelles	68 553	62 332
ECARTS D'ACQUISITION	19 397	18 477
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	282 094	384 568
Autres actifs	102 852	109 223
Comptes de régularisation	179 242	275 345
TOTAL DE L'ACTIF	13 844 884	12 530 818

PASSIF (en K€)	31/12/2004	31/12/2003
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	225 731	286 831
Dettes envers les établissements de crédit	225 731	286 831
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	5 769 550	5 638 946
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	3 507 213	3 121 666
Comptes d'épargne à régime spécial	738 009	569 886
Autres dettes	2 769 204	2 551 780
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	2 407 172	1 706 400
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	224 808	190 970
Autres passifs	131 119	91 186
Comptes de régularisation	93 689	99 784
PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNEES	183 175	179 630
Provisions pour risques et charges	103 715	101 138
Dettes subordonnées	79 460	78 492
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	73 860	82 453
INTERETS MINORITAIRES	57 680	56 947
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (HORS FRBG)	1 395 695	1 266 975
Capital souscrit	178 816	171 916
Primes d'émissions	286 192	250 142
Réserves consolidées	835 040	762 268
Résultat de l'exercice	95 647	82 649
TOTAL DU PASSIF	13 844 884	12 530 818

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (normes IAS / IFRS) (en K€)	31/12/2005	31/12/2004 hors 32/39
+ Intérêts et produits assimilés	677 513	624 215
- Intérêts et charges assimilées	-404 057	-363 520
+ Commissions (produits)	163 713	150 525
- Commissions (charges)	-19 764	-18 482
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-44 171	
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la	61 186	
Résultat sur opérations financières		44 039
+ Produits des autres activités	29 097	26 598
- Charges des autres activités	-2 726	-1 222
PRODUIT NET BANCAIRE	460 791	462 153
- Charges générales d'exploitation	-256 730	-251 241
- Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	-9 752	-9 693
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	194 309	201 219
- Coût du risque	7 629	-50 117
RESULTAT D'EXPLOITATION	201 938	151 102
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	163	-3 182
- Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	-323
RESULTAT AVANT IMPOT	202 101	147 597
- Impôts sur les bénéfices	-65 929	-51 355
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0
RESULTAT NET	136 172	96 242
Intérêts minoritaires	-2 998	-2 988
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	133 174	93 254

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (normes Française) (en K€)	31/12/2004	31/12/2003
Intérêts et produits assimilés	582 396	505 810
Intérêts et charges assimilées	-320 841	-298 836
Revenus des titres à revenu variable	22 555	20 618
Commissions (produits)	147 213	147 172
Commissions (charges)	-16 520	-14 432
Gains / pertes sur opérations du portefeuille de négociation	627	841
Gains / pertes sur opérations du portefeuille de placement	20 373	25 302
Autres produits d'exploitation bancaire	26 598	23 836
Autres charges d'exploitation bancaire	- 1 222	- 6 429
PRODUIT NET BANCAIRE	461 179	403 882
Charges générales d'exploitation	- 237 933	- 205 428
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	- 10 306	- 9126
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	212 940	189 328
- Coût du risque	- 58 706	- 51 168
RESULTAT D'EXPLOITATION	154 234	138 160
Résultat net sur actifs immobilisés	- 2 531	- 3 193
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	151 703	134 967
Résultat net exceptionnel	- 12 817	- 14 152
Impôts sur les bénéfices	- 47 481	- 40 015
Amortissement écart d'acquisition	- 1 363	- 293
Dotations / reprises du FRBG	8 593	2 932
RESULTAT NET	98 635	83 439
Intérêts minoritaires	- 2 988	- 790
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	95 647	82 649

Déclaration sur le fonds de roulement net

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, société coopérative à capital variable au capital actuel de 220 012 380 euros, dont le siège social est situé 25 rue Libergier à Reims (51100), immatriculée au R.C.S. de Reims sous le numéro 394 157 085 représentée par Messieurs Luc DEMAZURE, Président du conseil d'administration, et Bernard MARY, Directeur Général, atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net consolidé du groupe formé par la Caisse régionale et ses filiales et Caisses locales est suffisant au regard de ses obligations, au cours des 12 prochains mois à compter de la date d'établissement du présent prospectus.

Cette déclaration s'appuie sur les mécanismes financiers internes au Crédit Agricole qui précisent notamment que Crédit Agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses Régionales en tant qu'Organe Central. Les mécanismes financiers internes au groupe Crédit Agricole sont décrits plus précisément dans les documents de référence incorporés par référence au présent prospectus ainsi qu'au paragraphe 9.1.1 de la première partie du prospectus. Le rôle de Crédit Agricole S.A. en tant que garant de la liquidité et de la solvabilité de la Caisse Régionale est par ailleurs rappelé dans la note 1 des annexes aux comptes individuels.

Déclaration sur le niveau des fonds propres et des dettes

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, société coopérative à capital variable au capital actuel de 220 012 380 euros, dont le siège social est situé 25 rue Libergier à Reims (51100), immatriculée au R.C.S. de Reims sous le numéro 394 157 085 représentée par Messieurs Luc DEMAZURE, Président du conseil d'administration, et Bernard MARY, Directeur Général, atteste que, au 30 septembre 2006, les fonds propres et quasi fonds propres sociaux de la Caisse Régionale s'élèvent à 1 645 434 K€, et les fonds propres et quasi fonds propres consolidés 2 707 118 K€. Le 30 octobre 2006, 70 000 K€ de TSR ont été émis par la Caisse Régionale auprès de PREDICA, aucun autre changement significatif susceptible d'avoir une incidence sur le montant des fonds propres n'est intervenu depuis le 30 septembre 2006. Par ailleurs, les règles financières internes au Groupe Crédit Agricole, fixées par le conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., déterminent l'utilisation des fonds

propres des Caisses régionales, et posent le principe selon lequel le compartiment des fonds propres doit être équilibré (les emplois ne doivent jamais être supérieurs aux ressources).

« Au 30 septembre 2006, les fonds propres sociaux (norme comptable française) de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est se répartissent comme suit :

- Capital souscrit et réserves liées : 573.1 millions d'euros,
- Réserves : 872.5 millions d'euros,
- Résultat de l'exercice : 89.8 millions d'euros,
- Fonds pour risques bancaires généraux : 0,0 millions d'euros,
- Dettes subordonnées : 110 millions d'euros, »

« Au 30 septembre 2006, les fonds propres consolidés (norme comptable IAS/IFRS) de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est se répartissent comme suit :

- Capital souscrit et réserves liées : 544.9 millions d'euros,
- Réserves consolidées (y.c. écart de réévaluation) : 1810.3 millions d'euros,
- Résultat de l'exercice : 104.8 millions d'euros,
- Intérêts minoritaires : 64.9 millions d'euros,
- Dettes subordonnées : 182.2 millions d'euros, »

« Au 30 septembre 2006, l'endettement individuel (norme comptable française) de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est se répartit comme suit :

- Dettes envers les établissements de crédit : 7 638.7millions d'euros,
- Dettes envers la clientèle : 3 318.7millions d'euros,
- Dettes représentées par un titre : 2 236.1millions d'euros,
- Compte de régularisation et passifs divers : 283.9millions d'euros. »

« Au 30 septembre 2006, l'endettement consolidé (norme comptable IAS / IFRS) de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est se répartit comme suit :

- Passifs financiers à la juste valeur par résultat : 61.6 millions d'euros,
- Instruments dérivés de couverture : 8.4 millions d'euros,
- Dettes envers les établissements de crédit : 7 807.9 millions d'euros,
- Dettes envers la clientèle : 4 513.0 millions d'euros,
- Dettes représentées par un titre : 2 585.6 millions d'euros,
- Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux : 19.9 million d'euros,
- Passifs d'impôts courants : 19.8 millions d'euros,
- Passifs d'impôts différés : 14.2 millions d'euros,
- Compte de régularisation et passifs divers : 287.6 millions d'euros. »

Raisons de l'offre et utilisation du produit

Raisons de l'offre

L'émission s'intègre dans un plan moyen terme de renforcement des fonds propres de la Caisse Régionale par levées de capitaux externes, plan qui résulte des orientations que le Conseil d'Administration a défini pour la Caisse Régionale à l'horizon 2010 dans le cadre du projet d'entreprise « CAP 2010 ». Ce plan de renforcement a été présenté lors de l'Assemblée Générale Mixte du 26 mai 2005 et, à cette occasion, il a été rappelé que les levées de fonds propres externes avaient vocation à se faire de manière à la fois équilibrée et régulière en vue d'accompagner chacune des étapes du développement futur de la Caisse Régionale :

Utilisation du produit

En 2006, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Nord Est entame son projet d'entreprise qui se terminera fin 2010.

Ce projet s'appuie notamment sur trois ambitions fondamentales inchangées par rapport au projet en fin de déploiement :

- Poursuivre la croissance, tant interne qu'externe,
- Créer de la valeur, redistribuée de manière équitable, notamment en direction des sociétaires.
- Donner du sens aux résultats économiques, expression des valeurs mutualistes de la Caisse Régionale.

Facteurs de risque

Risque de volatilité

La Caisse Régionale du Nord Est attire l'attention des souscripteurs sur le fait que, le prix d'émission et par la suite le prix indicatif de référence revalorisé des C.C.A. étant calculé selon une méthode de valorisation définie ci-dessous, la valeur des titres est directement dépendante des résultats financiers de la Caisse Régionale et de certaines de ses filiales et participations, ainsi que de la réglementation fiscale sur les plus ou moins values à long terme et des niveaux de taux d'intérêt à long terme.

La valorisation du prix d'émission et par la suite du prix indicatif de référence revalorisé des C.C.A., est fondée sur les comptes de la Caisse Régionale du Nord Est.

La méthode de valorisation utilisée est une méthode multicritères qui repose sur trois critères pondérés respectivement à 50 %, 25 % et 25 %, dont l'un est purement patrimonial, l'actif net corrigé ; le deuxième utilise la rentabilité, l'actualisation du résultat à l'infini ; le troisième est une approche comparative, division du résultat par la rentabilité moyenne des fonds propres des Caisses Régionales émettrices.

Cette méthode est détaillée au paragraphe 5.3.1 de la deuxième partie du prospectus.

Risque de liquidité

La Caisse Régionale du Nord Est attire l'attention des souscripteurs sur le fait que les C.C.A. ne peuvent être détenus que par des sociétaires de la Caisse Régionale et des Caisses Locales qui lui sont affiliés, et ne sont par conséquent destinés ni à être admis sur un marché réglementé, ni à être cotés.

Ainsi, bien que la présente émission de 900 000 titres, venant s'ajouter aux 1 300 000 titres émis en décembre 2004 et décembre 2005, portera le nombre de C.C.A. détenus par les sociétaires (hors Crédit Agricole S.A.) à 2 200 000 titres, ce qui devrait ainsi contribuer à améliorer sensiblement la liquidité de cette valeur mobilière sur le marché secondaire, la profondeur du marché ne pourra atteindre en aucun cas le même niveau que celui de titres admis sur un marché réglementé ou coté.

Les C.C.A. sont librement cessibles entre les sociétaires, dans les conditions définies par un règlement de marché approuvé par le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale. Ce règlement est tenu à la disposition des porteurs de C.C.A. au siège, dans les agences et sur le site de la Caisse Régionale (www.ca-nord-est.fr, rubrique "infos CCA").

La Caisse Régionale attire l'attention des souscripteurs sur les trois caractéristiques du marché des C.C.A., rappelées page 253 du présent prospectus (restriction à la libre négociabilité des C.C.A.) :

1) En raison du fait que les C.C.A. ne sont pas destinés à être cotés, et ne seront pas admis sur un marché réglementé, les transactions s'effectueront de gré à gré entre les détenteurs de C.C.A.

2) Toutefois, en vue de faciliter les transactions, ceux-ci auront la faculté de déposer leurs ordres d'achat ou de vente auprès des agences de la Caisse Régionale. Un prestataire de services d'investissement agréé aura en charge d'inscrire chronologiquement ces ordres sur un registre spécifique, puis d'opérer mensuellement une confrontation

des ordres en vue de leur exécution totale ou partielle. Cette faculté est cependant subordonnée à la condition que les ordres soient libellés au prix indicatif de référence communiqué par la Caisse Régionale trois fois par an sur la base des comptes annuels, comptes semestriels, et suite au paiement du dividende afférent à l'exercice précédent. La Caisse Régionale attire l'attention des souscripteurs sur la fermeture temporaire du registre d'ordre trois fois par an préalablement aux trois réévaluations du prix indicatif de référence des C.C.A. conformément au règlement de marché.

3) Compte tenu du fait que la liquidité du C.C.A. n'est pas garantie dans les deux modes de cession cités ci-dessus, un mécanisme de liquidité est mis en place dans la limite de 220 000 titres soit 10 % du nombre de C.C.A. (hors C.C.A. détenus par Crédit Agricole S.A.) qui composeront le capital de la Caisse Régionale à l'issue de la présente émission, à un prix égal à 90 % du prix indicatif de référence. Les porteurs de C.C.A. désirant céder leurs titres dans le cadre de ce mécanisme spécifique de liquidité devront déposer leurs ordres dans les agences de la Caisse Régionale.

IV. Informations sur la Caisse Régionale émettrice

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est est une société coopérative à capital et personnel variables, régie par les dispositions des articles L 512-20 et suivants du Code Monétaire et Financier, relatifs au Crédit Agricole, et soumise à la réglementation bancaire contenue dans les articles L.511-1 et suivants du Code Monétaire et Financier.

En outre, elle est soumise aux dispositions légales ou réglementaires contenues dans :

- la loi 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, modifiée par les lois du 13 juillet 1992 relative à la modernisation des entreprises coopératives,
- les dispositions non abrogées de l'ancien livre V du Code Rural,
- les articles L. 231-1 et suivants du Code de Commerce relatifs aux sociétés à capital variable.

V. Situation financière et perspectives

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2005 ont été approuvés par l'Assemblée Générale du 17 mars 2006 et publiés au BALO du 12 mai 2006.

Les comptes semestriels consolidés arrêtés au 30/06/2006 ont été présentés au Conseil d'Administration du 28 août 2006 et validés au Bureau du Conseil du 6 novembre 2006..

En 2006, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Nord Est débute son projet d'entreprise moyen terme « CAP 2010 » qui se terminera fin 2010.

VI. Membres de la Direction Générale et salariés

Le Comité de Direction (au 1^{er} juin 2006)

Monsieur Bernard MARY	Directeur Général
LE COMITE DE DIRECTION	
Madame Bénédicte CONSTANT	Directeur Général Adjoint
Monsieur Jean-Louis BOUDIER	Directeur du Pôle Industriel et des Entreprises
Monsieur Vincent DEMARCKE	Directeur Bancaire
Monsieur Thierry MAROTINE	Directeur Filière Immobilière et Développement Externe
Monsieur Stéphane MOURET	Directeur Commercial et Marketing
Monsieur Frédéric LATAILLE	Directeur Financier
Monsieur Patrice BERWEILLER	Directeur de la Banque Privée
Monsieur Ghislain PARISOT	Directeur des Ressources Humaines
Monsieur Emmanuel VEY	Directeur Département Banque d'Investissement

Les salariés

Effectif moyen utilisé dans le Groupe Nord-Est (normes consolidées)

CATEGORIES DE PERSONNEL	2005	2004	2003
Cadres	520	505	531
TAM	993	1 018	905
Employés	959	858	1 004
TOTAL	2 472	2 381	2 440

Principaux actionnaires et opérations avec des apparentés

Répartition du capital social au 31/12/2005	Capital nominal	% du capital	Nombre de titres	% vote
Certificats Coopératifs d'Associés	74 493 930	33,86%	4 966 262	-
<i>dont part Crédit Agricole S.A.</i>	54 993 930	25,00%	3 666 262	-
Parts Sociales	145 518 450	66,14%	9 701 230	100,00 %
<i>dont Caisses Locales</i>	140 858 370	64,02%	9 390 558	90,20%
<i>dont Administrateurs de la Caisse Régionale + divers autres</i>	4 660 065	2,12%	310 671	9,80%
<i>dont Crédit Agricole S.A.</i>	15	NS	1	0,003%
TOTAL	220 012 380	100,00%	14 667 492	100,00%

Conformément à l'article L. 225-38 du Code de Commerce et à l'article 635, alinéa 2 et 3 du Code Rural, le Conseil d'Administration a donné son accord à la réalisation de prêts consentis à des conditions normales à des Administrateurs de la Caisse Régionale ou à des Collectivités privées et ayant un administrateur commun avec la Caisse Régionale.

VII. Informations financières

➤ Données financières annuelles sélectionnées (normes internationales)

COMPTES CONSOLIDÉS (normes IAS/IFRS complètes)

Périmètre de consolidation : Caisse Régionale, Caisses Locales affiliées, Nord Est Agro Partenaires, Cofinep, Belgium CA, Crédit Agricole Belgique

ACTIF (en K€)	31/12/2005	31/12/2004 hors 32/39
Caisse, banques centrales, C.C.P.	151 721	133 907
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	133 528	
Instruments dérivés de couverture	16 510	
Actifs financiers disponibles à la vente	2 168 683	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	229 563	736 021
Prêts et créances sur la clientèle	12 554 916	11 026 664
Portefeuille titres		1 578 215
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	27 021	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	85 464	
Actifs d'impôts courants	0	0
Actifs d'impôts différés	109 894	69 065
Comptes de régularisation et actifs divers	283 247	245 602
Actifs non courants destinés à être cédés	0	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	0	0
Immeubles de placement	1 064	1 098
Immobilisations corporelles et incorporelles	67 736	68 469
Ecarts d'acquisition	41 129	20 437
TOTAL DE L'ACTIF	15 870 476	13 879 478
PASSIF (en K€)	31/12/2005	31/12/2004 hors 32/39
Banques centrales, C.C.P.	31	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	55 476	
Instruments dérivés de couverture	22 880	
Dettes envers les établissements de crédit	6 853 558	5 995 281
Dettes envers la clientèle	4 145 475	3 506 426
Dettes représentées par un titre	2 012 917	2 407 172
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	20 651	
Passifs d'impôts courants	31 224	7 284
Passifs d'impôts différés	51 715	9 414
Comptes de régularisation et passifs divers	270 238	219 508
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	
Provisions techniques des contrats d'assurance	0	0
Provisions pour risques et charges	109 827	169 733
Dettes subordonnées	179 586	79 460
Capitaux propres	2 116 897	1 485 200
Capitaux propres part du groupe	2 058 382	1 427 519
Capital et réserves liées	546 062	465 008
Réserves consolidées	944 653	869 257
Gains ou pertes latents ou différés	434 493	0
Résultat de l'exercice	133 174	93 254
Intérêts minoritaires	58 516	57 681
TOTAL DU PASSIF	15 870 476	13 879 478

COMPTE DE RESULTAT (en K€)	31/12/2005	31/12/2004 hors 32/39
+ Intérêts et produits assimilés	677 513	624 215
- Intérêts et charges assimilées	-404 057	-363 520
+ Commissions (produits)	163 713	150 525
- Commissions (charges)	-19 764	-18 482
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-44 171	
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	61 186	
Résultat sur opérations financières		44 039
+ Produits des autres activités	29 097	26 598
- Charges des autres activités	-2 726	-1 222
PRODUIT NET BANCAIRE	460 791	462 153
- Charges générales d'exploitation	-256 730	-251 241
- Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	-9 752	-9 693
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	194 309	201 219
- Coût du risque	7 629	-50 117
RESULTAT D'EXPLOITATION	201 938	151 102
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	163	-3 182
- Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	-323
RESULTAT AVANT IMPOT	202 101	147 597
- Impôts sur les bénéfices	-65 929	-51 355
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0
RESULTAT NET	136 172	96 242
Intérêts minoritaires	-2 998	-2 988
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	133 174	93 254

➤ Données financières semestrielles sélectionnées (normes internationales)

COMPTES CONSOLIDÉS (normes IAS/IFRS complètes)

Périmètre de consolidation : Caisse Régionale, Caisses Locales Affiliées, Nord Est Agro Partenaires, Cofinep, Belgium CA, Crédit Agricole Belgique

ACTIF (en K€)	30/06/2006	30/06/2005
Caisse, banques centrales, C.C.P.	154 009	130 188
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	150 919	219 672
Instruments dérivés de couverture	19 395	23 445
Actifs financiers disponibles à la vente	2 457 590	1 879 609
Prêts et créances sur les établissements de crédit	260 964	202 958
Prêts et créances sur la clientèle	13 572 925	11 645 832
Portefeuille titres		
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6 852	41 600
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	85 733	85 828
Actifs d'impôts courants	0	0
Actifs d'impôts différés	78 622	76 136
Comptes de régularisation et actifs divers	398 263	301 037
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	0	0
Immeubles de placement	1 005	1 053
Immobilisations corporelles et incorporelles	69 032	67 634
Ecarts d'acquisition	41 805	20 760
TOTAL DE L'ACTIF	17 297 114	14 695 752
PASSIF (en K€)	30/06/2006	30/06/2005
Banques centrales, C.C.P.	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	77 458	34 507
Instruments dérivés de couverture	2 711	37 459
Dettes envers les établissements de crédit	7 628 076	6 480 487
Dettes envers la clientèle	4 399 229	3 677 243
Dettes représentées par un titre	2 011 313	1 971 902
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	23 536	27 586
Passifs d'impôts courants	23 848	17 876
Passifs d'impôts différés	13 567	35 635
Comptes de régularisation et passifs divers	394 730	223 019
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0
Provisions techniques des contrats d'assurance	0	0
Provisions pour risques et charges	103 124	114 381
Dettes subordonnées	179 732	176 801
Capitaux propres	2 439 790	1 898 856
Capitaux propres part du groupe	2 384 251	1 842 367
Capital et réserves liées	545 406	463 977
Réserves consolidées	1 063 303	1 318 484
Gains ou pertes latents ou différés	704 080	0
Résultat de l'exercice	71 462	59 906
Intérêts minoritaires	55 539	56 489
TOTAL DU PASSIF	17 297 114	14 695 752

COMPTE DE RESULTAT (en K€)	30/06/2006	30/06/2005
+ Intérêts et produits assimilés	357 672	327 245
- Intérêts et charges assimilées	-227 029	-198 782
+ Commissions (produits)	92 913	79 742
- Commissions (charges)	-11 629	-9 479
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-23 504	11 309
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	41 673	32 894
Résultat sur opérations financières		
+ Produits des autres activités	15 654	13 535
- Charges des autres activités	-1 802	-1 214
PRODUIT NET BANCAIRE	243 948	255 250
- Charges générales d'exploitation	-131 234	-120 852
- Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	-4 779	-4 616
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	107 935	129 782
- Coût du risque	-16 742	-47 481
RESULTAT D'EXPLOITATION	91 193	82 301
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	433	96
- Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	0
RESULTAT AVANT IMPOT	91 626	82 397
- Impôts sur les bénéfices	-20 937	-21 226
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0
RESULTAT NET	70 689	61 171
Intérêts minoritaires	773	-1 264
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	71 462	59 907

VIII. Modalités de l'offre

Seuls sont autorisés à souscrire les sociétaires de la Caisse Régionale émettrice, ou de l'une des Caisses Locales qui lui sont affiliées. Il n'existe pas de tranche réservée à une catégorie particulière de sociétaires.

Il est probable que des administrateurs de la Caisse Régionale et des Caisses Locales qui lui sont affiliées participeront à la souscription. En revanche, la mise en place d'un montant maximum par souscription et la possibilité de réaliser un ordre unique par sociétaire ne permettront pas à quiconque, directement ou indirectement, de réaliser une souscription représentant plus de 5 % de l'émission.

Modalités d'allocation des titres

Il n'est autorisé qu'un ordre par sociétaire quel qu'il soit. En cas de souscription multiple seule la demande de souscription correspondant au premier bulletin de souscription dûment complété parvenu au siège ou dans une agence de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est sera prise en compte. Les autres demandes de souscription seront considérées comme nulles.

Les ordres de souscription se décomposeront comme suit :

- Ordres A : de 2 à 20 titres,
- Ordres B : de 21 à 50 titres,
- Ordres C : de 51 à 200 titres.

Si les demandes de souscription portent sur un nombre de C.C.A. strictement inférieur à 900 000 titres, l'émission sera alors annulée.

Si les demandes de souscription portent sur un nombre total de C.C.A. égal ou supérieur à 900 000 titres au terme de la période de souscription les ordres pourront faire l'objet d'une réduction dans les conditions suivantes :

- Tous les C.C.A. seront attribués proportionnellement aux demandes de souscription en ne prenant celles-ci en considération qu'en tant qu'elles portent sur un nombre de C.C.A. allant de 2 à 20 titres (ordres A),
- Au cas où, après cette allocation, il reste des C.C.A. à souscrire, ceux-ci sont attribués proportionnellement aux demandes en ne prenant celles-ci en considération qu'en tant qu'elles portent sur un nombre de C.C.A. allant de 21 à 50 titres (ordres B),
- Au cas où, après cette allocation, il reste des C.C.A. à souscrire, ceux-ci sont attribués proportionnellement aux demandes en ne prenant celles-ci en considération qu'en tant qu'elles portent sur un nombre de C.C.A. allant de 51 à 200 titres (ordres C),

Dans le cas où l'application du taux de réduction proportionnel n'aboutirait pas à l'attribution d'un nombre entier de C.C.A., ce nombre sera d'abord arrondi au nombre entier immédiatement inférieur, les C.C.A. formant rompus étant ensuite alloués selon les usages du marché.

Le résultat des allocations fera l'objet d'une communication appropriée aux porteurs (selon les modalités mentionnées au point 5.2.4 de la deuxième partie du prospectus).

Ainsi, au cas où les demandes de souscription excéderaient le nombre de titres offerts :

- les ordres A ont vocation à être servis en priorité ; à défaut, ils feront l'objet d'une réduction proportionnelle,
- les ordres B n'ont vocation à être servis que dans l'hypothèse où il reste des C.C.A. à souscrire après le service des ordres A : ils feront alors l'objet, à leur tour, d'une réduction proportionnelle,
- les ordres C n'ont vocation à être servis que dans l'hypothèse où il reste des C.C.A. à souscrire après le service des ordres B : ils feront alors l'objet, à leur tour, d'une réduction proportionnelle.

Procédure de notification aux souscripteurs et ouverture de la négociation

Les souscripteurs seront avertis par voie de presse et sur le site de la Caisse Régionale du Nord Est du montant qui leur a été alloué dans les jours précédents la date de règlement et d'inscription en compte des C.C.A. nouveaux, soit le 15 décembre 2006. La négociation de ces titres sera donc possible sur le marché secondaire à compter du 18 décembre 2006, date de règlement et livraison, les ordres correspondant ayant vocation à participer à la confrontation des ordres suivante, qui sera opérée le 29 décembre 2006.

IX. Renseignements complémentaires relatifs à la Caisse Régionale.

Capital social

Le capital social de la Caisse Régionale est variable, au 31 décembre 2005, il est composé de :

- 9 701 230 parts sociales,
- 4 966 262 Certificats Coopératifs d'Associés d'une valeur nominale de 15€, dont 3 666 262 détenus par Crédit Agricole S.A.

Objet social (article 4 des statuts)

La Caisse Régionale exerce toute activité de la compétence d'un établissement de crédit dans le cadre de la réglementation bancaire et conformément aux dispositions régissant le Crédit Agricole Mutuel.

A cet effet, elle effectue toutes opérations de crédit, de banque, de caution, de prise de participation, de finance, de courtage, notamment d'assurance, de commission, d'arbitrage, de services d'investissement, soit pour son propre compte, soit pour le compte de tiers.

Et généralement, toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles de le favoriser

Le Conseil d'administration (article 27 des statuts)

La Caisse Régionale est administrée par un Conseil d'Administration composé de 24 membres au plus pris parmi les Sociétaires et élus par l'Assemblée Générale.

Les Administrateurs sont élus pour 3 ans. Ils sont renouvelables par tiers chaque année. Les deux premières séries sont désignées par le sort le renouvellement se fait ensuite à l'ancienneté dans la fonction. Les Administrateurs sortants sont rééligibles.

Toutefois, ils ne peuvent rester en fonction au-delà de la date de l'Assemblée Générale qui suit leur 65^{ème} anniversaire.

Toute responsabilité au sein d'un établissement concurrent du Crédit Agricole est également incompatible avec la fonction d'Administrateur de la Caisse Régionale, sauf accord exprès et préalable du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale.

La Direction Générale (article 33 des statuts)

Le Conseil d'Administration, sur proposition du Président, nomme et révoque le Directeur Général, et sur proposition de ce dernier les autres agents de direction, dans les conditions prévues par l'Article L 512-40 du Code Monétaire et Financier, par la Loi du 24 janvier 1984 (dite Loi Bancaire) et par la Convention Collective des Cadres de Direction des Caisses Régionales de Crédit Agricole.

Il délègue au Directeur Général tous pouvoirs destinés à lui assurer autorité sur l'ensemble du personnel de la Caisse Régionale.

Les parts sociales

Les parts sociales de la Caisse Régionale ont globalement les mêmes caractéristiques que celles émises par les Caisses Locales

Les Certificats Coopératifs d'Associés

Les C.C.A. permettent à leurs titulaires d'obtenir la communication des documents sociaux dans les mêmes conditions que les sociétaires. Les titulaires de C.C.A. disposent d'un droit sur l'actif net dans la proportion du capital qu'ils représentent (article 19 ter viciés de la loi du 10 septembre 1947). En cas d'augmentation de capital, les détenteurs de C.C.A. ont, proportionnellement au nombre de titres qu'ils possèdent, un droit préférentiel de souscription à titre irréductible aux nouveaux certificats. Un tel droit préférentiel n'existe pas pour les parts sociales. En cas de liquidation de la société, les détenteurs de C.C.A. ont droit au remboursement de leurs certificats à la valeur nominale et à une quote-part du boni de liquidation dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Toute décision ayant pour conséquence directe ou indirecte une modification des droits des détenteurs énoncés ci-dessus n'est définitive qu'après l'approbation de ces détenteurs réunis en Assemblée Spéciale.

La rémunération versée aux C.C.A. est fixée en fonction des résultats de l'exercice par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle. Conformément aux dispositions de la loi du 10 septembre 1947, la rémunération des C.C.A. doit être au moins égale à celle versée aux parts sociales.

Les Assemblées Générales

Les Assemblées Générales Extraordinaires délibèrent notamment sur toutes les modifications de statuts, sur la dissolution de la société ou sa fusion avec une société similaire. Elles ne délibèrent valablement que si elles sont composées d'un nombre de sociétaires groupant par eux-mêmes ou par procuration la moitié au moins des voix attribuées à l'ensemble des membres de la société, individuels ou collectifs ayant le droit d'assister à la réunion. Si ce quorum n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée est convoquée et délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés. Les résolutions ne sont adoptées qu'à une majorité réunissant au moins les deux tiers des voix des sociétaires présents ou représentés.

Les Assemblées Générales Ordinaires, pour délibérer valablement doivent être composées d'un nombre de sociétaires groupant par eux-mêmes ou par procuration le quart au moins des voix attribuées à l'ensemble des membres de la société, individuels ou collectifs, ayant le droit d'assister à la réunion. Si ce quorum n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée est convoquée dans les conditions prévues aux deux derniers paragraphes de l'article 46 des statuts et délibère valablement quel que soit le nombre de sociétaires présents ou représentés. Les décisions de l'assemblée sont prises à la majorité des voix. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.

Documents accessibles au public

Peuvent être consultés au siège social de la Caisse Régionale, les documents suivants :

- les statuts de la Caisse Régionale.
- les rapports, courriers, informations financières historiques, évaluations et déclarations.
- les informations financières historiques de la Caisse Régionale pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent prospectus.